

Postulat Muriel Thalmann et consorts – Améliorer sensiblement le taux de recyclage des équipements électriques et électroniques : une priorité économique et environnementale

Texte déposé

Les équipements électriques ou électroniques sont de plus en plus nombreux alors que leur durée d'utilisation diminue. Il s'ensuit une augmentation continue de la quantité des déchets électriques ou électroniques. Une élimination adaptée permet d'éviter le rejet des polluants dans l'environnement et de boucler le cycle de vie des produits.

La reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques est régie par l'Ordonnance sur la restitution (OREA). Les commerces, les fabricants et les importateurs sont tenus de reprendre gratuitement les équipements électriques ou électroniques usagés du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment, même lorsque le client ne souhaite pas acheter de nouvel appareil.

De leur côté, les consommateurs sont tenus de rapporter ces appareils, car il est interdit de les éliminer avec les ordures ménagères.

Des entreprises d'élimination spécialisées démontent ces équipements et les traitent. Les éléments problématiques (p.ex. interrupteurs à bascule contenant du mercure, condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB), piles et batteries) sont démontés ou triés et éliminés suivant une procédure spéciale. Les fragments restants sont séparés. Les fractions qui en résultent peuvent être revalorisées comme matières : plastiques, fer, aluminium, alliages d'étain, de zinc, de cuivre et de nickel et métaux précieux.

En Suisse, les filières de recyclage existent. Le problème réside plutôt dans l'acheminement des appareils électriques ou électroniques vers les points de récolte : en effet, certains types d'appareils électriques ou électroniques ne sont pas rapportés. Ceci est particulièrement vrai pour les téléphones portables qui se caractérisent, de plus, par un taux de remplacement élevé (en moyenne tous les deux ans), ce pour deux raisons principales :

- les abonnements de téléphonie mobile les plus populaires lient les consommateurs sur deux ans et incluent le prix d'achat du téléphone, ce qui incite les consommateurs à opter pour un nouvel appareil dès qu'ils sont déliés de leur contrat, et ;
- l'obsolescence programmée des iPhones qui ont un taux de pénétration particulièrement élevé en Suisse (les batteries intégrées obligent à changer d'appareil lorsque ces dernières sont hors service).

Selon un sondage de Nokia, 44% des portables usagés traînent dans un tiroir, 25% sont transmis à des membres de la famille ou des amis et environ 16% vendus à titre privé.

Selon Swico, l'Association économique suisse pour les fournisseurs de technologies de l'information, de la communication et de l'organisation,

- le taux de récupération des téléphones portables en Suisse se monte à environ 15 % ;
- près de 8 millions de téléphones portables usagés et inutilisés dorment dans les tiroirs des ménages suisses ;
- près de deux tiers de la population suisse ignore qu'elle peut restituer le portable usagé lors de l'achat d'un nouvel appareil.

Et pourtant les portables sont une véritable mine d'or (on peut récupérer des plastiques, des métaux (dont le cuivre, l'argent et l'or) et d'autres matériaux (cristaux liquides, retardateurs de flamme à raison de 3%)). S'y ajoute le fait qu'ils contiennent de nombreuses substances nocives qui devraient être éliminées de manière sûre ; les batteries usagées contiennent encore des substances toxiques qui

sont libérées dans l'atmosphère lors de l'incinération, avec des risques élevés pour l'environnement, les hommes et les animaux.

Une autre voie consiste à rallonger la durée de vie de ces appareils, en mettant sur pied des ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, sur le modèle des ateliers vélos que l'on trouve dans différentes villes suisses ou du programme RESTART de la Ville de Lausanne qui a permis de préparer quelque 3'600 anciens postes informatiques et de leur donner une nouvelle vie en les offrant à des associations humanitaires à but non lucratif. Ces ateliers ont de plus l'avantage d'employer des personnes en recherche d'emploi et de les requalifier en leur permettant de développer de nouvelles compétences élevées et transférables sur le marché de l'emploi (nettoyage et suppression des données, reformatage et installation d'un système d'exploitation et d'applications libres, etc.).

Au vu de ce qui précède et afin de mettre en place des mesures qui permettent d'augmenter sensiblement le nombre d'appareils électriques et électroniques rapportés aux points de vente — notamment les téléphones portables — et de participer ainsi à la conservation des ressources et la préservation de la nature, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place, à l'échelon cantonal,

- de mesures incitant les propriétaires d'appareils électriques et électroniques, notamment de téléphones, à rapporter leurs vieux appareils à un point de collecte, en introduisant par exemple une consigne ou une obligation de reprise payante lors de la vente ;
- d'ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, qui ont de plus l'avantage de leur donner de nouvelles compétences élevées et transférables à des personnes en recherche d'emploi ;
- d'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement les appareils électriques et électroniques, notamment les téléphones portables et de les faire durer plus longtemps.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Sources :

<http://www.bafu.admin.ch/abfall/01472/01478/index.html?lang=fr>,
dernière mise à jour le : 10.06.2016 ;

swico ; www.focus.de

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Muriel Thalmann
et 21 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — Les équipements électriques ou électroniques sont de plus en plus nombreux, leur taux de renouvellement s'accélère et la quantité de déchets électriques et électroniques augmente. La reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques est réglée par l'Ordonnance sur la restitution (OREA). Les commerces, les fabricants et les importateurs les reprennent gratuitement et des filières de recyclage existent. Le problème réside, actuellement, dans le fait que les consommateurs ne rapportent pas certains types d'appareils électriques ou électroniques.

C'est particulièrement vrai pour les téléphones portables. En Suisse, on sait que seuls 15 % des téléphones portables sont récupérés et que près de 8 millions de téléphones portables usagés et inutilisés dorment dans les tiroirs des ménages. On sait aussi que près des deux tiers de la population ignore qu'elle peut restituer son portable usagé lors de l'achat d'un nouvel appareil. Il est pourtant essentiel de recycler ces appareils qui contiennent des matières rares récupérables ainsi que de nombreuses substances nocives qui devraient être éliminées de manière sûre.

Il devrait aussi être possible de rallonger leur durée de vie en mettant sur pied des ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, sur le modèle des « Ateliers vélos » ou des programmes qui permettent de donner une nouvelle vie à d'anciens postes informatiques et de les offrir à des

associations humanitaires à but non lucratif. De plus, ces ateliers ont l'avantage d'employer des personnes en recherche d'emploi et de les requalifier.

Afin de mettre en place des mesures permettant d'augmenter sensiblement le nombre d'appareils électriques et électroniques rapportés dans les points de vente, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- d'étudier la mise en place, à l'échelon cantonal, de mesures incitant les propriétaires d'appareils électriques et électroniques — les téléphones notamment — à rapporter leurs appareils à un point de collecte, en introduisant par exemple une consigne ou une obligation de reprise payante lors de la vente ;
- de mettre en place des ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, permettant de donner à des personnes en recherche d'emploi de nouvelles compétences élevées et transférables ;
- de mettre sur pied un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement ces appareils et de les faire durer plus longtemps.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.